

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 3 février 2026

Cosy n°2026_DEL001

Projets budgets primitifs 2026

L'an deux mille vingt six, le trois février à 09 heures 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 30 membres étaient présents, 0 pouvoir a été donné :

Etaient présents

Louis-Luc BELLARD (Angers Loire Métropole - Sainte-Gemmes-sur-Loire), David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Patrick CHARTIER (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), Grégoire LAINÉ (Angers Loire Métropole), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Pascal DUFOUR (suppléant de Dominique LARDEUX, Anjou Bleu communauté), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Alain MORINIERE (Cholet Agglomération - Le May-sur-Evre), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallées), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Eric WAGNER (Angers Loire Métropole - Feneu), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré)

Etaient absents

Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soullaines-sur-Aubance), Pierre BROSSÉLIER (Loire-Layon-Aubance), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé), Jérémie GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Éric GODIN (Angers Loire Métropole - Rives-du-Loir-en-Anjou), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L.1612-19 ;
relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets s'appliquant aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L. 5711-1 et suivants et L. 5211-36 ;

Vu le référentiel comptable M57 applicable au budget principal et au budget annexe PCRS ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux budgets annexes IRVE, GNV et SPPDCF ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 2025_DEL079 du 16 décembre 2025, prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Vu le règlement budgétaire et financier du Siéml modifié par la délibération n°16/2023 du 28 mars 2023 ;

Vu le projet de budget primitif 2026 du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV, PCRS et SPPDCF présenté à l'assemblée par le président, soumis au vote par chapitre, avec présentation fonctionnelle ;

Considérant l'obligation législative de voter le budget primitif avant le 30 avril 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'arrêter** le budget primitif 2026 du budget principal, en dépenses et en recettes à 24 175 300 € en fonctionnement et, en dépenses et en recettes à 70 851 223 € en investissements ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2026 du budget annexe infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) en dépenses et en recettes à 2 172 102 € en fonctionnement, et en dépenses et en recettes à 2 920 000 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2026 du budget annexe gaz naturel pour véhicules (GNV) en dépenses et en recettes à 35 000 € en fonctionnement, et en dépenses et en recettes à 8 500 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2026 du budget annexe Plan corps de rue simplifié (PCRS) en dépenses et en recettes à 848 502 €, en fonctionnement en dépenses et en recettes d'investissement à 553 732 € ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2026 du budget annexe service public de production et de distribution de chaleur ou de froid (SPPDCF) en dépenses et en recettes à 760 000 € en fonctionnement et en dépenses et en recettes à 5 518 600 € en investissement ;
- **d'adopter** les différentes enveloppes de programmes de travaux prévus au budget primitif 2026, suivant l'état ci-annexé ;
- **de voter** une enveloppe de 2 361 524 € destinée à soutenir le programme 2026 Efficacité énergétique et le programme 2023 de BEE 2030
 - précise que les crédits sont inscrits au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » ;
- **de voter** une subvention au profit d'Alisée de 26 000 € ;

- **de voter** une subvention de 10 000 € maximum au Collège des transitions sociétales ;
- **de voter** une subvention pour le Comité des œuvres sociales à hauteur de 25 000 € maximum ;
- **de voter** une subvention au profit de l'Association des maires de France de 2 500 € maximum ;
- **de voter** une subvention au profit des Petites cités de caractère de Maine-et-Loire de 1 500 € ;
- **de voter** une subvention à l'Association des maires ruraux de France de 1 000 € ;
- de voter une subvention pour les communes (à répartir) dans le cadre des décorations de transformateurs à hauteur de 2 500 € ;
- **de voter** un crédit global de subventions de 30 000 € à destination des partenaires du contrat CCRT ;
 - précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit global de subventions de 60 000 € à destination des collectivités dans le cadre des appels à projets PolliniSER et MobiPro ;
 - précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif au budget principal ;
- **de voter** un crédit global de subvention de 26 000 € à destination des collectivités dans le but de soutenir les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTER) ;
 - précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de 502 102 € au titre du financement des charges de fonctionnement du budget annexe IRVE ;
 - précise que ce crédit est inscrit au budget primitif du budget principal, en dépenses sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » et en recettes au budget annexe IRVE sur le chapitre 74 « Dotations et participations » ;
- **de voter** un crédit de 1 925 125 € au titre du financement du projet d'implantation de bornes de recharge supporté par le budget annexe IRVE ;
 - précise que ce crédit est inscrit au budget primitif en dépenses au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » et en recettes du budget annexe IRVE sur le chapitre 13 « Subventions d'investissement » ;
- **de voter** un crédit de 1 696 830 € au titre de la participation du syndicat au projet du Territoire intelligent porté par Angers Loire Métropole ;
 - précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif ;
- **de voter** un crédit de 500 000 € au titre de la participation du syndicat aux travaux d'éclairage public extérieur (hors voirie) des communes d'Angers Loire Métropole ;
 - précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif ;
- **de voter** un crédit de 894 286 € au titre du reversement aux collectivités du Fonds vert perçu dans le cadre des rénovations en éclairage public ;

- précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif ;
- **de voter** un crédit de 100 000 € au titre de la participation du Syndicat dans le cadre d'une dorsale biogazière ;
 - précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif du budget principal ;
- **de verser** une avance au budget annexe SPPDCF d'un montant de 4 897 400 € ;
 - précise que ce crédit est inscrit au budget primitif en dépenses au budget principal sur le chapitre 27 « Autres immobilisations financières » et en recettes du budget annexe SPPDCF sur le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » ;
- **de prendre acte** du tableau récapitulatif des emprunts contractés par le Siéml, ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel pour le budget principal et le budget annexe PCRS votés en M57, conformément au règlement budgétaire et financier voté par la délibération n° 02/2022 et modifiée par la délibération n° 16/2023 du 28 mars 2023.

Étant précisé que :

- - la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr [<http://www.telerecours.fr>]. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	30



BUDGET PRINCIPAL DU SIÉML

Dette globale au 1^{er} janvier 2026

ANNEXE N° 1

Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû		% de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	% de la Dette
	CE Caisse d'Epargne	2 000 000,00 €	349 883,31 €	17%	2%	4,56%		2027	76%
		3 000 000,00 €	1 813 478,55 €	60%	11%	0,25%		2034	
		3 000 000,00 €	2 800 000,00 €	93%	18%	3,50%		2039	
		8 000 000,00 €	4 963 361,86 €	62%	31%	2,39%			
	CRCA Crédit Agricole	2 500 000,00 €	1 140 993,16 €	46%	7%	1,25%		2032	
		2 500 000,00 €	1 140 993,16 €	46%	7%	1,25%			
	Crédit Mutuel	2 000 000,00 €	909 100,48 €	45%	6%	1,15%		2032	
		2 000 000,00 €	909 100,48 €	45%	6%	1,15%			
	Banque Postale	3 700 000,00 €	2 713 333,28 €	73%	17%	0,61%		2036	
		3 000 000,00 €	2 400 000,00 €	80%	15%	2,56%		2037	
		6 700 000,00 €	5 113 333,28 €	76%	32%	1,53%			
	Total 1	19 200 000,00 €	12 126 788,78 €	63%	76%	1,18%			
	Banque Postale	3 000 000,00 €	1 600 000,00 €	53%	10%	Euribor 3 mois = 2,02 % au 31/12/2025	0,40	2033	24%
		2 700 000,00 €	2 160 000,00 €	80%	14%		0,56	2037	
	Total 2	5 700 000,00 €	3 760 000,00 €	66%	24%				
Total "Gissler A1"	Total 1 + 2	24 900 000,00 €	15 886 788,78 €	64%	100%				
	Total 1 + 2	24 900 000,00	15 886 788,78 €	64%	100%	1,90%			



BUDGET ANNEXE PCRS

Dette globale au 1^{er} janvier 2026

ANNEXE N° 2

Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû		% de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	% de la Dette
Taux Fixe	CRCA Crédit Agricole	554 000,00 €	377 000,89 €	68%	33%	0,84%		2035	100%
		554 000,00 €	377 000,89 €	68%	33%	0,84%			
	Crédit Mutuel	900 000,00 €	762 804,26 €			2,90%		2038	
		900 000,00 €	762 804,26 €	85%	67%	2,90%			
Total "Gissler A1"	TOTAL	1 454 000,00 €	1 139 805,15 €	78%	100%	1,87%			

BUDGET PRINCIPAL

Programme des travaux de réseaux

ANNEXE N° 3

PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES			FINANCEMENTS				
Distribution publique et hors DP	Montants 2026		FACÉ/ FONDS VERT	ENEDIS	Particip. Fonds de Concours	SYNDICAT	
						Autofinan.	Emprunt
Renforcements :	11%	4 716 667 €	3 350 600 €			1 366 067 €	- €
Renforcements listés		4 235 042 €	3 044 600 €			1 190 442 €	
Renforcements urgents		- €				- €	
Renforcements annexes aux extensions		211 250 €	100 000 €			111 250 €	
Renforcements et augmentation Puissance		270 375 €	206 000 €			64 375 €	
Effacements des réseaux	16%	6 666 667 €	962 900 €	500 000 €	3 145 275 €	2 058 492 €	- €
Sécurisation	12%	5 091 667 €	3 844 900 €	-	- €	286 700 €	960 067 €
Sécurisation des réseaux S		5 091 667 €	3 844 900 €			286 700 €	960 067 €
Extensions	12%	5 200 000 €	- €	2 080 000 €	2 048 352 €	371 648 €	700 000 €
Extensions < 36kVA		1 950 000 €		780 000 €	560 503 €	109 497 €	500 000 €
Extensions > 36kVA		400 000 €		160 000 €	58 963 €	131 037 €	50 000 €
Extensions HTA		400 000 €		160 000 €	115 751 €	24 249 €	100 000 €
Desserte intérieure des lotissements		2 315 000 €		926 000 €	1 273 250 €	65 750 €	50 000 €
Desserte extérieure des lotissements		135 000 €		54 000 €	39 885 €	41 115 €	
Travaux Hors DP	49%	20 717 698 €	- €		15 486 826 €	5 230 872 €	- €
Eclairage public hors TI		9 672 365 €			6 138 323 €	3 534 042 €	
Eclairage public TI *		4 250 000 €			2 553 170 €	1 696 830 €	
Génies civils et divers EP		6 795 333 €			6 795 333 €	- €	
TOTAL TRAVAUX HT		42 392 699 €	8 158 400 €	2 580 000 €	20 680 453 €	9 313 779 €	1 660 067 €
			19%	6%	49%	26%	
Pour mémoire BP 2025		40 642 141 €	8 344 200 €	2 580 000 €	18 830 432 €	8 937 509 €	1 800 000 €

* TERRITOIRE INTELLIGENT - TI géré techniquement : SIéML / budgétairement : ALM sauf concours SIéML